



EURAZEO

FCPR

EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS

Une stratégie d'investissement principalement dans l'univers des entreprises européennes non cotées, majoritairement situées en France, destinée à des investisseurs souhaitant diversifier leur patrimoine

Fonds commun de placement à risques principalement destiné à l'assurance vie mais également éligible au PEA-PME. Eurazeo attire l'attention des lecteurs sur le caractère de long terme de ce programme d'investissement. Fin de vie prévue dans dix (10) ans suivant la constitution du fonds (prorogable deux fois un an) soit jusqu'au 31 décembre 2032.

Eurazeo Investment Manager (EIM) est une filiale d'Eurazeo, groupe d'investissement mondial de premier plan qui gère 27 milliards d'euros d'actifs diversifiés, dont 19 milliards pour compte de tiers, investis dans un portefeuille de 450 entreprises.

Fort de son expertise en Private Equity, Private Debt et Real Assets, Eurazeo accompagne les entreprises de toutes tailles et met au service de leur développement l'engagement de ses 350 collaborateurs, sa profonde expérience sectorielle, son accès privilégié aux marchés mondiaux et son identité d'investisseur responsable et durable.

450
ENTREPRISES
ACCOMPAGNÉES

Eurazeo Investment Manager (EIM) a été agréé en qualité de Société de gestion de portefeuille le 10 juin 1999 par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97 123 et a été agréée le 10 décembre 2013 au titre de la directive AIFM.

EIM a développé au fil des années une expertise reconnue pour structurer des produits d'investissement destinés aux clients privés en Private Equity.

Le Groupe est coté sur Euronext Paris.

Power Better Growth

TROIS MOTS QUI GUIDENT NOS ACTIONS,
AU SERVICE D'UNE CROISSANCE
QUI A DU SENS.

▲ **Power Better Growth,**

c'est anticiper et activer les bons leviers aux bons moments pour créer de la valeur partagée.

▲ **Power Better Growth,**

c'est détecter, cibler et investir les secteurs d'avenir au profit d'une nouvelle économie, plus vertueuse et durable.

▲ **Power Better Growth,**

c'est mobiliser les ressources et les énergies pour participer à relever les grands défis contemporains.

Notre Stratégie

Startups disruptives, marques visionnaires, grands groupes internationaux : le Private Equity libère leur potentiel.

Le fonds donnera principalement accès à des entreprises européennes non cotées en bourses et majoritairement situées en France. Le fonds investira prioritairement dans des opérations de Capital transmission (buy-out) et de manière minoritaire dans des opérations d'accélération (Growth Equity)

Buy-out

Nous investissons en fonds propres sur les segments smallmid et mid-large buyout pour accompagner la transformation d'entreprises à haut potentiel et accélérer leur expansion à l'international. Aux côtés des équipes de management, nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à se renforcer et à changer d'échelle en activant trois leviers principaux : l'internationalisation, la transformation digitale et les opérations de croissance externe.

Accélération

Entreprises du digital, en très forte croissance, marques reconnues et entreprises de la French Care : nous nous engageons aux côtés des plus prometteuses pour concrétiser leur ambition. L'équipe Growth, est mobilisée pour leur apporter un accompagnement à 360° et donner corps à leur vision.

Expérience du groupe Eurazeo dans les stratégies Buyout et Growth Equity (Accélération)

Programme d'investissement	Mid-Large Buyout	Small-Mid Buyout	Growth Equity
Premier investissement	2002	2006	2004
Actifs sous gestion	€4,7Mds	€1,6Mds	€2,8Mds
Investissements réalisés	25 réalisés et sorties	26 réalisés et sorties	49 réalisés et sorties
Professionnels de l'investissement	31 Paris, NY, Londres, Milan	16 Paris	17 Paris, Londres, Berlin
Millésimes successifs	4	3	3
Fonds en levée	Eurazeo Capital V Target size : €3Mds	Eurazeo PME IV Target size : €1Mds	Eurazeo Growth III Final Size : €1.1 Mds
Derniers investissements			

Avertissement

Le FCPR co-investira avec les différents stratégies ci-dessus. Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs. Le FCPR est un programme indépendant avec ses propres risques.

La diversification comme moteur de croissance

Incontournable dans la gestion d'actifs sur les marchés privés, la société de gestion déploie des stratégies d'investissement ciblées pour tenter de faire émerger les potentiels champions de demain et soutenir leur transformation. Notre modèle économique, combiné à la diversification de nos métiers, de nos géographies et de nos investissements, font de nous un acteur européen doté d'un périmètre mondial. Eurazeo est reconnu comme un des acteurs européens du Private Equity, qui représente plus de 70% de son activité.

Des secteurs en plein essor

La croissance de notre portefeuille est portée par une organisation pleinement intégrée. Nos investissements sont orientés vers des secteurs porteurs comme la Tech, la santé ou les services financiers. Près de la moitié des investissements en Private Equity sont ainsi réalisés dans des entreprises technologiques : commerce électronique, internet des objets, robotisation, software et paiement électronique

D'autres secteurs sont suivis de près : les services financiers, la gestion d'actifs, l'éducation, la consommation premium notamment.



■ Avertissement

Le fonds comporte un certain nombre de facteurs de risques, dont notamment :

- **Un risque de perte en capital**
- **Un risque de non liquidité des actifs du fonds**
- **Un risque lié à la valeur des sociétés du portefeuille au moment des cessions**
- **Investir dans une entreprise non cotée au travers d'un fonds de capital investissement, permet de contribuer à sa croissance : développer ses produits et services, recruter de nouveaux talents, exporter vers de nouveaux marchés. C'est une stratégie de long terme, peu liquide dont la durée de placement recommandée est de 10 ans**

Caractéristiques du fonds

FCPR EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS

▲ **Structure légale**: Fonds commun de placement à risques agréé par l'AMF

▲ **Taille cible** : 250M€

▲ **Période de souscription** : Deux ans à partir de la date d'agrément AMF (avec possibilité d'extension de six mois)

▲ **Classification SFDR** : Art. 8

▲ **Période d'investissement** : 3 ans (avec possibilité d'extension de deux fois un an)

▲ **Durée du fonds** : 10 ans à compter de sa constitution

▲ **Seuil d'accès** : 10 000€

Catégorie agrégée de frais ¹	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM) gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie ²	0,40 % (Parts A, C, D et E)	0,40 %
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ³	2,88 % (Parts A et D) 2,38 % (Part C) 1,80 % (Part E) 0,18 % (Part F)	1,08 % (Parts A et D) ⁴ 0,88 % (Part C) ⁴
c) Frais de constitution du Fonds ⁵	0,03 %	0 %
d) Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,20 %	0 %
e) Frais de gestion indirects	0,04 %	0 %
Total	3,55 % (Parts A et D) 3,05 % (Part C) 2,47 % (Part E) 0,45 % (Part F)	1,48 % (Parts A et D) 1,28 % (Part C) 0,40 % (Part E) 0 % (Part F)

1. La politique de gestion des frais visés aux d) et e) ci-dessus n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du fonds en ce sens que l'assiette de calcul reste la même pendant toute la durée de vie du fonds.

2. Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

3. Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du fonds comprennent exclusivement la rémunération de la Société de gestion, du dépositaire + CAC et délégataire administratif et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Les autres frais sont supportés par la Société de gestion.

4. Ce taux représente un taux de frais annuels moyens maximum.

5. Les frais de constitution du fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le fonds sur présentation par la Société de gestion des justificatifs de ces frais et charges.

Typologies d'actifs du fonds : tout actif autorisé dont titres de capital ou donnant accès au capital (y compris actions de préférence) ou équivalents, titres de placements collectifs, avances en compte courant, instruments financiers à terme ou optionnels, etc. Il est, par ailleurs, précisé que le fonds pourra, à titre accessoire, être investi dans des actions de préférence et conclure des clauses de pacte d'actionnaires prévoyant un plafonnement du prix de cession. Les conséquences de ce mécanisme de plafonnement, limitant la plus-value potentielle du Fonds, sont illustrées ci-dessous pour une hypothèse de plafonnement à 10% d'une action de préférence dans un scénario optimiste (à savoir, valorisation de la société cible à +100 €) :

Prix de souscription	Valeur estimée	Valeur de cession	Perte unitaire pour le Fonds	Plus ou moins-value nette sur la cession
100 €	120 €	110 €	-10 €	+10€

▲ Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué dix ans suivant la constitution du fonds (soit jusqu'au 31 décembre 2032), sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le fonds de placement à risques (FCPR) est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.



EURAZEO

Eurazeo Investment Manager

117 Avenue des Champs-Élysées
75008, Paris
France

Eurazeo.com